

Fiche signalétique

Alpet D2



Section 1

Description du produit

Nom du produit : Alpet D2
Utilisations recommandées : Pour surfaces,
stérilisant
Synonymes :
Distributeur : Best Sanitizers, Inc.
PO Box 1360 Penn Valley, CA 95946, États-Unis

Information chimique
d'urgence :
Chemtrec 1-800-424-9300

Section 2

Identification des dangers

Statut réglementaire de l'OSHA — Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR § 1910.1200) de l'OSHA : Veuillez suivre les directives sur l'étiquette. REMARQUE : Les avertissements ci-dessous concernent l'exposition à une grande quantité du produit. Une utilisation normale ne devrait pas poser de risque.

Liquides inflammables

Catégorie 3

Danger



Mentions de danger

Provoque une grave irritation des yeux.

Liquide et vapeur inflammables.

Peut être nocif si ingéré.

Apparence — solution aqueuse

État physique — liquide

Odeur — odeur d'alcool

Mise en garde — Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes — Ne pas fumer.

Éviter le contact avec les yeux.

Tenir le contenant bien fermé.

Effectuer une mise à la terre et fixer les contenants et le matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant. Utiliser seulement des outils qui ne produisent pas d'étincelles.

Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges d'électricité statique.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, et un protecteur pour la vue et le visage.

Mises en garde — Intervention

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer précautionneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes si elles peuvent être retirées facilement, le cas échéant. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau (les cheveux) avec de l'eau, ou prendre une douche. En cas d'incendie : Utiliser un extincteur à dioxyde de carbone (CO₂), ou encore une poudre ou une mousse extinctrice.

Mise en garde — Entreposage

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

Fiche signalétique

Mise en garde — Élimination

Éliminer les récipients et leur contenu dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

Dangers non classés ailleurs (DNCA)

Sans objet

Autres informations

Toxicité aiguë inconnue

Section 3

Composition/Information sur les ingrédients

Ingrédients considérés comme dangereux selon la définition de la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA et du SIMDUT de la LPD (Canada).

Appellation chimique	Numéro de registre CAS	Poids — %
Alcool isopropylique	67-63-0	55-75

Les autres ingrédients ne sont pas dangereux et/ou sont présents en quantités inférieures au seuil de déclaration et sont considérés comme confidentiels.

Section 4

Premiers soins

Premiers soins

Contact avec les yeux

Tenir la ou les paupières ouvertes et rincer lentement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les cinq premières minutes, et continuer à rincer l'œil ou les yeux. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas d'exposition accidentelle à de grandes quantités du produit, laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon et retirer les vêtements et les chaussures contaminés. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.

Inhalation

Transporter la personne à l'air frais. Des soins médicaux immédiats ne sont pas requis.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. L'ingestion de grandes quantités du produit pourrait causer de la somnolence, une perte de conscience ou des crampes. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes Consulter la section 11 pour des informations sur les symptômes.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter selon les symptômes.

Section 5

Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés

Poudre ou mousse extinctrice, extincteur à eau pulvérisée, extincteur à dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune information disponible.

Dangers spécifiques du produit chimique

Inflammable. Les vapeurs peuvent atteindre une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Produits de combustion dangereux -

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques

Aucun

Sensibilité aux décharges d'électricité statique

La friction, la chaleur, les étincelles ou les flammes peuvent enflammer le produit.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome pressurisé de type MSHA/NIOH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Fiche signalétique

Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

Section 6

Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Pour les intervenants d'urgence	Isoler la zone. Tenir à l'écart le personnel non requis.

Précautions environnementales

Précautions environnementales	Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. Consulter la section 12 pour plus d'informations relatives à l'écologie.
-------------------------------	--

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher les fuites ou les déversements si cela peut se faire sans risque. Contenir les fuites et collecter le produit à l'aide de matières absorbantes non combustibles (par exemple, du sable, de la terre, de la terre de diatomées ou de la vermiculite) et placer dans un contenant prévu pour l'élimination conformément aux règlements locaux ou nationaux (consulter la section 13).
Méthodes pour le nettoyage	Utiliser des outils anti-étincelles propres pour récupérer les matières absorbantes. La friction, la chaleur, les étincelles ou les flammes peuvent enflammer le produit. Recueillir le produit répandu. Éponger avec une matière absorbante inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des contenants appropriés pour l'élimination. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à grande eau.

Section 7

Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Avis concernant la manipulation sécuritaire	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation (par exemple, les flammes pilotes, les moteurs électriques et l'électricité statique). Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges d'électricité statique. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser uniquement dans des endroits bien aérés. Éviter de respirer les vapeurs ou les pulvérisations du produit. Bien se laver après la manipulation. Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
---	--

Conditions d'un entreposage sûr et incompatibilités

Conditions d'entreposage	Garder le contenant bien fermé dans un endroit sec, frais et bien aéré. Garder à l'abri du gel. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation (par exemple, les flammes pilotes, les moteurs électriques et l'électricité statique).
Matières non compatibles	Entreposer à une température de 4 °C à 37 °C (40 à 100 °F). Chaleur, étincelles, flammes nues ou autres sources d'inflammation. Réagit violemment avec les oxydants puissants comme l'acide nitrique et le nitrate d'argent, ce qui entraîne un risque d'incendie et d'explosion. Réagit lentement avec l'hypochlorite de calcium et l'ammoniaque, ce qui entraîne un risque d'incendie et d'explosion.

Fiche signalétique

Section 8

Information sur la protection

Lignes directrices en matière d'exposition

Appellation chimique	ACGIHTLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL : 400 ppm TWA : 200 ppm	TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m ³ (vidé) TWA : 400 ppm (vidé) TWA : 980ppm (vidé) STEL : 500 ppm (vidé) STEL : 1 225 mg/m ³	IDLH : 2 000 ppm TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m ³ STEL : 500 ppm STEL : 1 225 mg/m ³

Mesures d'ingénierie appropriées

Mesures d'ingénierie

Douches, postes de lavage oculaire, système de ventilation.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité à coques latérales (ou des lunettes étanches).

Protection de la peau et du corps

Porter des gants de protection en Neoprene™, des gants en caoutchouc et des vêtements de travail normaux (de préférence des chemises à manches longues et des pantalons longs). Le port d'un tablier est recommandé.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire homologué par la NIOSH et la MSHA. Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être exigé en cas de concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Un appareil de protection respiratoire adéquat doit être fourni conformément aux règlements locaux en vigueur.

Normes générales d'hygiène

Se laver à fond le visage, les mains et toute autre zone de la peau ayant été exposée au produit après la manipulation. Laver les vêtements et les chaussures contaminés avant de les utiliser à nouveau. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Section 9

Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Formule : Consulter la section 3

État physique : Liquide

Odeur : Odeur d'alcool

Apparence : Solution aqueuse

Seuil olfactif : Aucune information disponible

Couleur : Transparent

Propriété

Valeurs

Remarques — Méthode

Ph	5,0-7,0	±1 @ 21 °C (70 °F)
Point de fusion/Point de congélation	Aucune information	
Point d'ébullition/Intervalle d'ébullition	82 °C (180 °F)	
Point d'éclair	21,49 °C (70,68 °F)	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	

Fiche signalétique

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité : 12,7 %

Limite inférieure d'inflammabilité : 2,0 %

Pression de vapeur : 30 mm Hg @ 20 °C (68 °F)

Densité de vapeur : Aucune information disponible

Densité relative 0,89

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Coefficient de partage Aucune information disponible

Température d'auto-inflammation Aucune information disponible

Température de décomposition Aucune information disponible

Viscosité cinématique Aucune information disponible

Viscosité dynamique Aucune information disponible

Propriétés explosives Aucune information disponible

Propriétés oxydantes Aucune information disponible

Section 10

Données sur la stabilité et la réactivité

Réactivité

Aucune donnée disponible.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

Possibilités de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles, températures extrêmes

Matières non compatibles

Chaleur, étincelles, flammes nues, autres sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Azote.

Section 11

Données de toxicité

Informations sur les voies d'exposition probables

Information sur le produit

Inhalation

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer une irritation de l'appareil respiratoire.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Contact avec la peau

Non irritant lors d'un usage normal.

Ingestion

Peut être nocif si ingéré.

Appellation chimique	LD50 par voie orale	LD50 par voie cutanée	LC50 par inhalation
Eau, 7732-18-5	> 90 ml/kg (rat)	-	-
Alcool isopropylique 67-63-0	= 4 396 mg/kg (rat)	= 12 800 mg/kg (lapin)	= 16 000 ppm (rat) 8 h

Fiche signalétique

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes

Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation

Aucune information disponible.

Mutagenicité des cellules germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité

CIRC : Groupe 3 (inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme)

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique

Aucune information disponible.

Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée

Aucune information disponible.

Risque d'aspiration

Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité – Information sur le produit

Toxicité aiguë inconnue

<0,5 % du mélange est constitué d'additifs alimentaires directs et de 150 ppm de matière dont la toxicité est inconnue.

Les valeurs suivantes sont calculées en fonction du chapitre 3.1 du document du SGH

ETA du mélange 21 843 mg/kg mg/l

(par voie cutanée)

ETA du mélange (par NA (inhalation d'isopropanol LC 50 = 16 000 ppm Rat 8 heures)

inhalation — vapeur)

Section 12

Données écologiques

Écotoxicité

<0,5 % du mélange est constitué d'éléments dont les dangers à l'environnement aquatique sont inconnus.

Appellation chimique	Algues/Plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Alcool isopropylique 67-63-0	1000 : 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 1000 : 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	9640 : 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 dynamique 11130 : 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 statique 1 400 000 : 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50	13 299 : 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Fiche signalétique

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Appellation chimique	Coefficient de partage
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05

Mobilité

Aucune information disponible.

Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

Section 13

Informations sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et règlements régionaux, nationaux et locaux applicables.

Emballages contaminés

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, étatiques et locaux.

Appellation chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Alcool isopropylique 67-63-0	Toxique Inflammable

Section 14

Informations sur le transport

DOT

Numéro ONU

1219

Désignation officielle de transport

Alcool isopropylique, Liquides inflammables

Classe de risque

3

Groupe d'emballage

II

Quantités limitées pour les emballages de moins de 1 litre Exemption DOT-SP 9275 pour les emballages de moins de 1 gallon américain

Fiche signalétique

Section 15

Informations réglementaires

Inventaires internationaux

TSCA	conforme
LIS/LES	conforme
EINECS/ELINCS	conforme

Légende :

TSCA —	United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory
LIS/LES —	Liste intérieure des substances (LIS)/Liste extérieure des substances (LES) du Canada
EINECS/ELINCS —	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

Réglementation fédérale des États-Unis

SARA 313

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis à des obligations de déclaration en vertu de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372. Remarque : L'alcool isopropylique ne doit être déclaré que s'il est fabriqué à partir d'acide fort. Les installations qui traitent ou utilisent autrement l'alcool isopropylique ne sont PAS couverts et ne devraient PAS soumettre un rapport.

Catégories de risques SARA 311/313

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Risque de relâchement soudain de la pression	Non
Risque de réactivité	Non

CWA (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Cette matière, comme fournie, ne contient aucune substance réglementée en tant que substance dangereuse en vertu de la Comprehensive Environment Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il pourrait y avoir des exigences réglementaires précises de déclaration au niveau local, régional ou fédéral concernant les rejets de cette matière.

Réglementations étatiques des É.-U.

California Proposition 65

Ce produit ne contient aucune substance chimique en vertu de la Proposition 65.

É.-U. Réglementations d'État relatives au droit à l'information

Appellation chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X

É.-U. Information d'étiquette EPA

Numéro d'enregistrement des pesticides de l'EPA 73232-1

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information requise pour les fiches signalétiques (FS), et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides sur les lieux de travail. L'étiquette du pesticide comprend d'autres informations importantes, y compris les directives d'emploi.

Fiche signalétique

Section 16

Informations supplémentaires

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Propriétés physiques et chimiques
	2	3	0	Aucun
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité	Risques physiques	Protection individuelle
	2	3	0	B (lunettes et gants de protection)

Préparé par : le service technique

Date de révision : le avril 2017

Version 2

Notes de révision Aucune information disponible

Exonération

Les informations présentées dans présente fiche signalétique sont exactes pour autant que nous le sachions, selon l'information disponible, à la date de publication de la présente. Les informations fournies sont conçues pour être utilisées en tant que lignes directrices pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité et ne doivent en aucun cas être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Les informations ne visent que le produit désigné et peuvent ne plus être valides si le produit est jumelé à un autre produit ou utilisé dans tout procédé, à moins d'indication contraire dans le texte.

Fin de la fiche signalétique

LS 104-373-00.002